

s'envoler leur bonheur avec leur prospérité, ils mouraient dru comme mouches, mais le volume des exportations du pays s'accroissait; or, tel semble être l'idéal que poursuit notre Gouvernement. C'est en cela, selon lui, que réside le secret de la gestion des affaires de ce pays.

Puisque le Gouvernement croit devoir gérer les affaires financières dans les conditions mentionnées en une autre partie du discours de Son Excellence, puisqu'il se fait une conception aussi singulière de la signification d'importations et d'exportations — l'accroissement du volume des importations et des exportations peut, j'en conviens, être un bienfait pour le pays, mais je crois avoir démontré qu'il peut en être autrement—puisque le Gouvernement, dis-je, se fait gloire d'une telle augmentation, il convient de se demander quelles en sont les causes.

Les orateurs qui ont successivement pris la parole ayant discuté la politique financière qui a abouti à cet accroissement merveilleux des importations et des exportations, le premier ministre lui-même ayant eu l'amabilité de comparer la politique nationale à une momie égyptienne et d'inviter la population à rendre grâce au tarif Fielding, il ne sera peut-être pas hors de propos d'appeler l'attention du pays sur certains faits incontestables; c'est pourquoi j'invite les membres de la droite à constater loyalement les faits qui se dégagent de notre tarif.

À l'avènement du Gouvernement actuel, en 1896, le pays était doté d'un tarif douanier: c'était le régime de la politique nationale, que le premier ministre dit si profondément enterrée. Un nouveau tarif fut établi, dit-on. L'un et l'autre se trouvent dans le recueil de nos lois; on peut les lire et les comparer. Qu'il me soit permis d'appeler l'attention sur certaines des "modifications merveilleuses" que le Gouvernement actuel a apportées à l'ancien tarif et dont il se vante si haut pour s'attribuer en partie le mérite de la prospérité dont le pays jouit à l'heure actuelle.

La première catégorie des articles mentionnés à l'ancien tarif comprend les ales, bières, vins et liqueurs—soit dix articles. On n'y a rien changé, sauf que l'on a relevé les droits à l'égard d'un seul.

Produits agricoles, matières animales et produits de l'industrie laitière: 93 articles du tarif de 1894, dont 81 restent comme autrefois, 5 sont frappés de droits moindres et 6 de droits plus élevés. On en a assujéti un à un droit ad valorem au lieu d'un droit spécifique.

Poissons et produits des pêcheries: 19 articles du tarif de 1894. Les droits sur ces articles étaient tous fort élevés; le tarif de 1897 ne les a pas modifiés.

Livres et papeterie: 18 articles dont 12 n'ont pas subi de modification.

Produits chimiques et pharmaceutiques: 14 articles; les droits sont les mêmes à

l'égard de 9; 3 sont l'objet d'une augmentation et 4 d'une diminution.

Couleurs, peintures, huiles et vernis 21 articles; les droits sont les mêmes à l'égard de 14; il y a 3 augmentations et 4 diminutions.

Cuir, caoutchouc et articles en cuir et en caoutchouc: 11 articles dont 8 sont passibles des mêmes droits et 3 de droits plus élevés.

Bijouterie et articles de joaillerie: 8 articles, dont 6 sont frappés des anciens droits, 1 d'un droit moindre et 1 d'un droit plus élevé.

Tissus, fourrures, etc.: 51 articles dont 22 sont frappés des mêmes droits qu'autrefois, 17 de droits plus élevés, 6 de droits moindres et 6 assujéti à un droit ad valorem au lieu d'un droit spécifique.

26 articles divers dont 21 sont assujéti aux mêmes droits qu'autrefois, 3 à des droits moindres et 1 à un droit plus élevé. Il y a là un nouvel article.

Sucres, sirops et mélasses: 7 articles dont 1 reste assujéti à l'ancien droit, les autres étant frappés de droits plus élevés.

Abstraction faite du fer et des ouvrages en fer, le tarif embrasse 348 articles dont 244 sont frappés des mêmes droits qu'autrefois, 54 de droits plus élevés, 34 de droits moindres et 16 sont assujéti à un droit ad valorem au lieu d'un droit spécifique.

On a beaucoup parlé de la politique nationale et hautement vanté le tarif Fielding pour la prospérité merveilleuse qu'il a fait régner en ce pays. Je me plais à espérer que lorsque les membres de la droite se seront reportés aux données que je viens de soumettre et à la comparaison des deux tarifs, constaté les modifications que l'on a effectuées, ils cesseront de soutenir que le tarif Fielding repose sur un principe nouveau et que la politique nationale est bien morte et enterrée.

Le quatrième paragraphe du discours de Son Excellence porte que dans l'Ouest la moisson n'a pas été aussi abondante que par le passé, mais qu'elle a été exceptionnellement satisfaisante dans les provinces de l'Est, et qu'il y a lieu de se féliciter de ce que l'immensité et la variété de nos ressources assurent en tout temps à notre pays une forte proportion de prospérité. Cela, je veux bien l'admettre, mais, je le demande au premier ministre, à qui convient-il d'en attribuer le mérite? En quoi son Gouvernement et ses amis politiques ont-ils contribué à l'agrandissement de notre territoire? Ce n'est assurément pas aux ministériels que le Canada est redevable de l'agrandissement de son territoire. Ce sont des hommes d'Etat à l'esprit pénétrant qui, chargés des destinées du Canada et entrevoyant l'avenir qui l'attendait, ont compris l'avantage qu'il y avait à ajouter à notre territoire, alors assez restreint, les vastes prairies de l'Ouest; ce sont eux qui nous ont acquis le domaine inestimable qui se